

CHARTRE DES PROGRAMMES D'ÉDUCATION THÉRAPEUTIQUE DES PATIENTS (ETP) DU CENTRE HOSPITALIER ELBEUF-LOUVIERS-VAL DE REUIL (CHIELVR)

1. PRINCIPES ETHIQUES

❖ Liberté de choix

La personne malade peut librement choisir d'entrer ou non dans le programme d'éducation thérapeutique, elle peut le quitter quand elle le souhaite sans que cela puisse constituer par l'équipe soignante, un motif d'interruption du suivi médical ou de la thérapeutique.

Cette liberté de choix suppose notamment que toute personne malade soit préalablement informée sur les programmes d'éducation thérapeutique pouvant la concerner, ainsi que des possibilités de recours en termes de soutien psychologiques et sociales.

❖ Équité

L'ETP est proposée à tous les patients qui en ont besoin.

Les proches (parents, enfants, conjoint ou compagnon, personnes de confiance etc..) peuvent être associés à la démarche d'ETP, s'ils le souhaitent. Ils peuvent être concernés par l'acquisition de compétences d'autosoins et psychosociales, si le patient souhaite les impliquer dans l'aide à la gestion de sa maladie.

❖ Impartialité

Chaque bénéficiaire d'un programme est traité dans le strict respect du principe de non jugement, notamment quant à son identité culturelle, ses modes de vie, son appartenance idéologique, ses croyances spirituelles, ses pratiques en santé, ses prises de risque et son orientation sexuelle.

❖ Confidentialité

Le programme d'ETP garantit à la personne vivant avec une maladie chronique que les informations qu'elle révèle à son ou ses interlocuteurs ne seront pas partagées, sans son accord, avec d'autres interlocuteurs, y compris au sein du programme et/ou de l'équipe soignante.

❖ Autonomie

L'intérêt des personnes atteintes de maladies chroniques, le cas échéant de leur entourage, est pris en compte en leur permettant d'être véritablement des acteurs et non seulement des bénéficiaires du programme. Ainsi, la démarche éducative est participative et centrée sur la personne et non sur la simple transmission de savoirs ou de compétences; elle se construit avec la personne.

2. OBJECTIF GÉNÉRAL DES PROGRAMMES D'ETP:

Permettre au patient porteur d'une maladie chronique de comprendre sa maladie et son traitement pour mieux vivre avec.

3. OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- ❖ Organiser l'éducation du patient et de son entourage.
- ❖ Proposer des supports et outils à la démarche éducative.
- ❖ Proposer des contacts associatifs et/ou de réseaux.
- ❖ Contribuer à la formation des professionnels de santé dans le champ de l'éducation thérapeutique.
- ❖ Assurer la communication: en intra au sein de l'équipe multidisciplinaire et au sein du CHIELVR, à l'extérieur avec les réseaux de ville et les professionnels libéraux.
- ❖ Réaliser l'évaluation des compétences du patient et du programme d'ETP.